

JOURNEE ANNUELLE ARKWOOD DU WEALTH MANAGEMENT DU 8 JUILLET 2022

De 8h30 à 17h30

La Journée Annuelle du Wealth Management est un évènement organisé par le cabinet Arkwood SCP une fois par an. Les avocats du cabinet font appel à leurs correspondants (avocats, notaires, etc.) pour développer des thèmes d'actualité pour le secteur du Wealth Management.

Les sessions alternent l'exposé de contenus techniques, les partages d'expérience et l'étude de cas pratiques.

L'ensemble des sessions de la journée se déroulera en français.

PROGRAMME

1. Estate planning international : aspects civils et fiscaux

Cette session permettra d'aborder les principaux points d'attention de la planification successorale dans un contexte international en mêlant les aspects civils et fiscaux. A ce titre, les avocats du cabinet vous proposeront la résolution d'un cas pratique issu des dossiers traités récemment. Cette session sera l'occasion d'échanges et de discussions sur les aspects pratiques de ce type de dossiers techniques, à la mise en œuvre complexe.

2. Actualités de la fiscalité internationale patrimoniale

Cette session sera l'occasion de parcourir les dernières actualités en matière de résidence fiscale, notamment dans un contexte où le télétravail devient une norme, et de faire un point sur les nouveautés en matière d'applicabilité des conventions lorsque le contribuable bénéficie d'un régime fiscal favorable. Nous résumerons les principaux changements induits par la nouvelle convention fiscale franco-belge et enfin nous attirerons votre attention sur les enjeux soulevés par les jurisprudences en matière de bénéficiaire effectif.

3. Ateliers en sous-groupes :

Ces sessions seront l'occasion d'envisager certaines problématiques techniques spécifiques, identifiées sur la base de plusieurs dossiers traités par le cabinet, ainsi que des questions de mise en œuvre pratique. Les participants seront invités à rejoindre le sous-groupe qui traitera du thème qui les intéresse le plus.

A. Exit tax : 11 ans, l'âge de raison ?

Cet atelier sera l'occasion de réaliser un état des lieux sur le mécanisme d'exit tax et ses modalités pratiques, qu'il s'agisse de ses anciennes versions (soulevant aujourd'hui des questions de dégrèvement) ou de ses versions plus récentes. Cet atelier sera l'occasion d'un échange sur les dossiers traités au cabinet.

B. Pacte Dutreil, le prix de l'efficacité : difficultés de mise en œuvre et points d'attention

Cet atelier reviendra sur les dernières évolutions en matière de pacte Dutreil et fera un état des lieux de ce régime. Les avocats du cabinet partageront également leur expérience sur les cas traités ces derniers mois.

4. Le mieux, ennemi du bien ?

Cette session conclusive permettra de faire le point sur diverses planifications courantes en matière patrimoniale, dans lesquelles nous avons pu constater que des « optimisations » pensées comme telles pouvaient se révéler en réalité dommageables.

